

*“Au seuil de cette nouvelle année, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus chaleureux. Et en ces instants de fête, je pense d'abord à toutes celles et à tous ceux qui connaissent la maladie, la solitude, la peine.”*

>15000 MORTS PENDANT LA CANICULE SUITE A L'INCURIE GOUVERNEMENTALE et une occasion saisie par ces mêmes salauds qui nous gouvernent pour promouvoir le travail gratuit à travers la suppression du lundi de Pentecôte au titre de la solidarité avec le medef.

*“Depuis huit mois, mois après mois, le chômage baisse : déjà près de 160.000 chômeurs de moins. C'est la preuve que vos efforts, que les réformes en profondeur engagées depuis 2002 et que l'action résolue du gouvernement commencent à porter leurs fruits. C'est un extraordinaire encouragement à aller encore plus de l'avant pour gagner la bataille de l'emploi.”*

>Négociation unedic... 60% DES CHÔMEURS SONT EXCLUS DE L'ASSURANCE CHÔMAGE. 86% DE CEUX QUI SONT INDEMNISÉS TOUCHENT MOINS QUE LE SMIC ! Le medef peut se réjouir de cet accord que s'appêtent à signer certaines organisations syndicales : le patronat est exonéré de ses responsabilités en matière de chômage et de précarité . Voir communiqués Solidaires “les brûleurs d'emploi” “chômeurs chômeuses sont les grands perdant-e-s”

*“Et au cœur de la République, il y a le mérite : pouvoir réussir par son travail, sa volonté, son talent, quel que soit le lieu où l'on vit ou quelle que soit son origine. Pouvoir progresser, réussir dans la société sans être entravé par la barrière des castes ou des privilèges. L'école, c'est la clé de tout.”*

>l'apprentissage et le boulot dès 14 ans pour ceux qui n'auraient pas tout compris. Les voies de la réussite sont impénétrables Cent ans après la loi de 1905 réactivons le combat laïque dans l'école... Car aujourd'hui, en plus des intégrismes religieux ou sectaires, une autre idéologie dangereusement aliénante cherche à phagocyter le service public d'éducation : le libéralisme, qui se présente de plus en plus comme une véritable religion du profit.

## Au hasard des vœux présidentiels 2006 !

*“L'Europe est essentielle pour notre avenir. Avec tous nos partenaires, nous avons trouvé un bon accord sur le budget européen mais il faut à l'Europe des institutions plus démocratiques, plus stables, plus efficaces. On ne peut pas attendre.”*

>Le 14 février prochain, la dernière version de la directive Bolkestein sera votée en plénière au parlement européen ; cette version ne tient pas compte des amendements de la rapporteuse SPD (socialistes allemands) qui même adoptés ne la rendait pas plus acceptable. Alors que Jacques Chirac, dans ses efforts désespérés pour sauver le projet “constitutionnel” européen, affirmait que cette directive était inacceptable et devait être rejetée, ce sont ses propres députés qui en ont fait passé en commission, en novembre, la version la plus dure.

# le journal

n°2 janvier 2006

**Vive le courage de ceux qui  
luttent !  
Vive les pauvres !  
Vive la sociale !**

# Solidaires

rhône

ça brûle ■ mascarade ■ unedic ■ brandt ■ bosch ■ les médias  
Bolkestein ■ sncf ■ prud'hommes ■ tous les syndicats solidaires

**Ça brûle...****“ça va très mal”**

La révolte des banlieues vient d'arracher nos gouvernants à leurs douces certitudes:

*Conférence de presse de Monsieur D. de Villepin, Premier ministre Jeudi 27 octobre 2005 - Hôtel Matignon. En conclusion, vous savez que ces dernières semaines ont été intenses. Mais je ne voudrais pas que nous perdions de vue l'essentiel : la modernisation de la France, l'adaptation du modèle français.*

A propos du modèle français, y'aurait, comme qui dirait, un vice de forme . Vice, qui nécessiterait pour "les quartiers" des mesures de couvre-feu. Il ne suffirait donc pas d'être né ICI . "Être français" ça se mérite, comme une prime.

Ainsi, faute de répondre à **la question sociale**, le délire libéral conduit à la guerre civile.

**“ça va très bien”**

La jeunesse des banlieues, victime du chômage et de la paupérisation de masse, victime d'exclusions et de discriminations de toute nature vient de mettre les pieds dans le plat. Cette jeunesse s'installe à la table du "politique". Sans carton d'invitation, mais non sans casser les oeufs. Se faisant, elle se découvre française, à part entière, et vient intégrer l'Histoire de France" avec un grand "H".

Le "discours du malaise social" est descendu dans la rue , il affirme l'exigence sociale comme une condition du vivre ensemble. Ce n'est pas encore une révolution ; c'est déjà un bouleversement!

**Et le syndicalisme dans tout “ça”... comment ça va ?**

La violence "gratuite" contre les écoles et les bus en particulier témoigne de la déliquescence du lien institutionnel, et de *la crise de représentativité* qui affecte la société. Elle nous fait mal, mais surtout, elle met à l'ordre du jour l'exigence d'une autre société.

Elle met aussi à nu les insuffisances du syndicalisme quant à l'organisation de masse des salariés chômeurs et précaires, hommes et femmes, français et étrangers. C'est bien à l'unité et à la reconstruction des liens de solidarité entre ceux qui n'ont RIEN et ceux à qui il reste encore quelque chose que nous devons "faire bloc". La révolte constructive , c'est notre alternative!

**Mascarade : Plan d'urgence pour l'emploi ou comment cacher la montée en charge de la précarité des emplois****Que du bénéf. pour les employeurs !!**

Les contrats aidés sont 2 nouveaux types de contrats proposés aux employeurs publics et aux gestionnaires d'un service public ou d'une activité de droit privé à but non lucratif. Ils remplacent les contrats emploi solidarité et emplois consolidés sans évidemment, leurs avantages.

**Le contrat d'accompagnement dans l'emploi** s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour accéder à l'emploi. Il s'agit d'un contrat de

droit privé d'une durée déterminée de 6 à 24 mois renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois. La durée de travail hebdomadaire est de **20 heures** pour un salaire mensuel de **695,40 €** au 1er juillet 2005. Les employeurs bénéficient d'une aide versée par l'Etat. Pour des jeunes de 16 à 25 ans, elle correspond à 90 % de la rémunération mensuelle brute. Reste à la charge de l'employeur : **146 €** par mois. Les employeurs bénéficient également d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale ainsi que d'une exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la partici-

pation à l'effort de construction. L'objectif affiché est de 15 000 CAE en fin d'année 2005 et de 50 000 à terme. **De quoi faire baisser les statistiques du chômage d'ici 2007.**

Le contrat d'avenir est réservé aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API et AAH) depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois. C'est un contrat de droit privé, à durée déterminée, d'une durée minimale de 2 ans, renouvelable dans la limite de 36 mois. Pour les personnes âgées de plus de 50 ans et les travailleurs handicapés, des dérogations existent portant à 5 ans la durée totale du contrat. La durée heb-

domadaire de 26 heures est modulable sur tout ou partie de l'année. Le salaire mensuel est de 904,18 € au 1er juillet 2005. L'aide versée par l'Etat s'échelonne de 90 % au 1er semestre, 75 % au 2ème semestre, 50 % les 2ème et 3ème années à laquelle s'ajoute une aide forfaitaire de

425,40 € versée par la collectivité débitrice du minima social (département ou État). Bref, le montant restant à la charge de l'employeur se situe entre **66 et 294 €** par mois. Comme le CAE, les employeurs bénéficieront d'une exonération du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale.

Au passage, on notera que c'est encore moins de recettes pour la sécurité sociale !!.

**"au lieu d'être solidaire avec les chômeurs en leur versant des prestations leur permettant une vie décente, nous devenons solidaires des patrons qui les exploitent"**

## **Négociations UNEDIC : les chômeurs et les chômeuses sont les grands perdants !**

L'accord UNEDIC que certaines organisations syndicales s'appêtent à signer aggravera la situation des chômeurs et des chômeuses ; il contribuera à augmenter la précarité et l'exclusion sociale. 60 % des chômeurs sont exclus de l'assurance-chômage ; 86% de ceux qui sont indemnisés touchent moins que le SMIC !

Pourtant, l'accord qui vient d'être conclu va encore exclure du régime d'assurance-chômage plusieurs dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires, alors même que les sanctions (radiations ou suspensions) se sont multipliées depuis le Décret gouvernemental de l'été dernier. Les droits à indemnisation sont réduits et les conditions pour en bénéficier sont durcies. Aucun syndicat digne de ce nom ne devrait cautionner, par sa signature, un tel texte !

Le Medef peut se réjouir de cet accord : le patronat est exonéré de ses responsabilités en matière de chômage et de précarité. Ce sont les salariés (par l'augmentation des cotisations) et les chômeurs (par la baisse des droits) qui supportent les conséquences sociales de la précarité et du chômage ; c'est sur eux que va reposer le rétablissement financier de l'Unedic. Alors que

les profits et les dividendes versés aux actionnaires s'envolent et que le pouvoir d'achat des salariés stagne, l'augmentation des cotisations touche à égalité les salariés et les patrons ! De nouvelles aides financières sont accordées aux entreprises (qui s'ajoutent aux nombreuses aides déjà existantes)...

Le patronat s'en sort bien et les chômeurs et chômeuses sont les grands perdants de cette négociation.

Dans le même temps une prorogation de la durée de validité des annexes 8 et 10 spécifiques aux intermittents du spectacle a été signée : prolongeant jusqu'à de futures négociations les effets dramatiques générés par l'application de celles-ci depuis juin 2003. De plus, non seulement leurs droits sont réduits, mais le gouvernement les stigmatise en jetant la suspicion sur tout chômeur indemnisé : un décret sorti le 24 décembre (merci pour ce cadeau de Noël empoisonné) prévoit que les agents du Ministère de l'emploi, chargés du contrôle des chômeurs, pourront se procurer les documents fiscaux (ou d'organismes sociaux) des chômeurs «susceptibles de frauder» !

Cette nouvelle mesure

s'inscrit dans une logique de stigmatisation de tout chômeur indemnisé qui vise à accrédi-ter l'idée, dans l'opinion publique, que tout chômeur est un fraudeur potentiel !

Dans le même temps, se met en place au 1er janvier 2006 de nouvelles mesures coercitives pour les obliger à accepter n'importe quel boulot ! Plutôt que s'attaquer aux chômeurs et à leurs droits, le gouvernement devrait mettre à contribution le patronat qui porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle du chômage : cela passe notamment par une augmentation des cotisations patronales, une taxation particulière pour le recours permanent à l'intérim et aux contrats précaires ; l'utilisation des aides publiques consenties aux entreprises doit être contrôlée et celles-ci doivent être restituées à la collectivité si l'entreprise ne tient pas ses engagements en matière d'emploi. Les chômeurs et les chômeuses ne sont pas responsables du chômage ! Un emploi c'est un droit , un revenu c'est un dû !

**Délocalisation à l'usine Brandt**

L'entreprise se trouve à Gerland dans le 7eme arrondissement de Lyon. C'est là que 1050 Salarié(e)s dont 300 intérimaires fabriquent les lave linge. Les marques les plus connues sont Brandt et Vedette ( la Mère Denis ).

D'autres entreprises en France mais aussi en Italie font partie du groupe Brandt spécialisé dans l'électroménager.

Un groupe espagnol Fagor (coo implanté au pays basque) est devenu l'actionnaire unique depuis quelque mois.

Avant d'être racheté par Fagor nous avons été repris par un groupe israélien ELCO au groupe italien ELFI qui avait déposé le bilan après le rachat de Moulinex.

Elfi avait auparavant racheté Brandt après la séparation du couple français Thomson Brandt.

Thomson Brandt sous la gauche avait été nationalisé puis re-privatisé.

Et nous voilà en 2006 avec une délocalisation partielle sur le dos.

Les délocalisations dans l'électroménager ont commencé par ce qu'on appelle le petit électroménager ( cafetière, robot électrique, fer à repasser etc.) avec Calor, Moulinex entre autre. Puis ce fut le gros électroménager (lave linge, frigo, lave-vaisselle, cuisinière,etc. ) La délocalisation par le groupe Whirlpool ( ex Philips ) de l'usine d'Amiens ( lave linge ) en 2002 a sonné l'amorce de la fin de la fabrication des lave linge en France. Pour faire face à la concurrence, le groupe Fagor a choisi son site polonais pour la fabrication du lave linge. En Comité d'Entreprise la direction évoque le coût de la main d'oeuvre des salariés polonais : 3 fois inférieur.

C'est déjà une ligne sur trois qui a été démenagée à la fin de l'année . On entend par ligne tout le processus qui commence par la fabrication des différent composants et se termine sur les chaînes d'assemblage pour aboutir à la sorti de la machine emballée et livrée à la distribution.

Ce sont donc environ 100

emplois qui disparaissent. Comme d'habitude pas de plan social puisque ce sont les intérimaires qui servent d'amortisseur. Ça sert à cela la précarité de l'emploi.

C'est une des explications de la faible réponse des salariés à l'appel à la mobilisation des organisations syndicales dont la jeune mais forte section SUD.

Il ne faut pas oublier non plus les échecs successifs des luttes déterminées et parfois violentes pour l'emploi, contre la délocalisation ou la dernière en date contre la privatisation de la SNCM. Isolées ces luttes se terminent le plus souvent et dans le meilleur des cas par la négociation sur les primes de départ.

La Direction dit que ce sont les lave-linge bas de gamme qui seront faits en Pologne. Personne ne croit que la délocalisation va s'arrêter là.

Tout le monde pense que c'est contre la racaille patronale qu'il faudrait instaurer l'Etat d'Urgence Sociale.

**Bosch : les brûleurs d'emplois**

Très récemment la jeunesse défavorisée a été stigmatisée à cause de la violence dans les banlieues. Violence qui, par ailleurs, n'aura servi qu'à accréditer la politique répressive de Sarkozy. Mais qui sont les véritables incendiaires ? La Direction de Bosch France a annoncé son intention de revenir (officiellement) aux 40 heures hebdomadaires. Logiquement les dirigeants de cette société devraient être pour-

suivis pour non respect du code du travail. Mais le gouvernement n'en fera rien. Il en rajoutera même pour dire certainement (et encore une fois) que les 35 heures sont " contre-productives ". En effet depuis la loi Fillon en 2003, les patrons peuvent en toute légalité dépasser les 35 heures hebdomadaires de travail grâce au nombre d'heures supplémentaires portées jusqu'à 220 heures par salarié et par an. En pratique donc tout salarié peut être obligé (il n'est

pas possible de refuser les heures supplémentaires) de faire 40 heures par semaine. En outre, la loi Fillon introduit la possibilité qu'un accord d'entreprise puisse être plus défavorable à un même accord signé au niveau de la branche. Les accords séparés cassent les conventions collectives qui étaient devenues effectives au milieu des années 1950. On revient aussi sur une tendance lourde de l'économie, favorable aux salarié-e-s qui voyait une diminution du temps

de travail comme un mouvement qui existe maintenant depuis 150 ans. La politique récente vise à inverser ce mouvement séculaire. Pour y parvenir la Direction de Bosch organise donc un chantage à l'emploi pour que soit signé un accord pour le retour aux 40 heures hebdomadaires. L'année dernière déjà la Direction de Bosch avait déjà exercé un pareil chantage et avec succès, pour passer - gratuitement - de 35 à 36 heures de travail hebdomadaire. La CFDT et la CGC avaient cru en

signant cet accord, éviter une délocalisation. Nous l'avions dit à l'époque : ce recul en appelait d'autres... Aujourd'hui "l'expérience" est renouvelée et avec un cynisme non dissimulé. Il faut en finir avec ces chantages incessants à l'emploi. Les organisations syndicales doivent organiser la riposte et rompre toute négociation jusqu'à ce que les Directions d'Entreprises renoncent à leur tour à une telle pratique. L'union Syndicale Solidaires Industrie appelle à la mobilisation et surtout à réunir

les conditions pour réussir les mobilisations : l'unité sans préjugés. C'est tous ensemble qu'il faut retrouver le chemin de la lutte pour imposer la réduction du travail et de meilleurs salaires. À défaut de mobilisation, les salariés concernés subiront non seulement l'augmentation du temps de travail, mais ils auront aussi les licenciements et les délocalisations. Seule la contestation sur le terrain - et non plus dans les salons - arrêtera la cupidité des Bosch et d'autres !

## **Contre le projet de directive Bolkestein, mobilisation unitaire !**

Le projet de "directive sur les services dans le marché intérieur" doit être débattu en première lecture au Parlement européen le mardi 14 février à Strasbourg. Basé sur le Principe du pays d'origine, devenu par une argutie rhétorique "clause du marché intérieur", ce texte, dans l'esprit de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC, est une incitation à la concurrence entre les États et les peuples. Il organise le dumping social, une moindre protection des consommateurs, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique. Ce texte rend, de fait, impossible le contrôle de la puissance publique sur les entreprises de service.

Les services publics sont toujours considérés comme des marchandises.

Le projet de directive veut libéraliser l'ensemble des services sans tenir compte de leur diversité. A l'exception des fonctions régaliennes de l'État

(armée, police, etc.), les différents services publics seraient soumis au Principe du pays d'origine. Le texte contient toujours une longue liste de mesures jugées incompatibles avec la liberté d'entreprendre et qui sont pourtant au fondement des politiques publiques.

Ce projet avait suscité une réprobation unanime de

## **Manifestation Européenne à Strasbourg Samedi 11 février 2006**

l'opinion publique. Pourtant, loin d'être abandonné, il sera débattu au parlement européen, puis transmis au Conseil de l'Union européenne où siègent les différents gouvernements de l'Union. Une convergence des mouvements sociaux, associations, organisations syndicales, partis politiques est nécessaire pour faire échec à ce projet, tant à l'échelle nationale qu'européenne. Nous nous mobiliserons à toutes les étapes et à tous les niveaux pour

faire échec à ce projet de directive.

Le président de la République française, qui avait pourtant annoncé que ce projet était enterré, est aujourd'hui mis devant ses responsabilités. Il doit tenir ses engagements et agir pour que cette directive ne voit pas le jour. Nous appelons les citoyens à interpellier le gouvernement français pour que cette promesse soit tenue.

La mobilisation des peuples d'Europe est aujourd'hui indispensable.

Nous appelons à construire une journée de mobilisation européenne le samedi 11 février qui se traduira notamment par une manifestation européenne à Strasbourg. Nous serons aussi présents à la manifestation appelée le 14 février par la CES au moment du débat au Parlement européen.

Contre le projet de directive Bolkestein, nous pouvons gagner !

# Les médias n'aiment pas les grévistes...

## ... France Inter non plus

Courrier envoyé à  
Madame Brigitte JEANPERRIN  
Rédaction Radio-France  
116 avenue du Président Kennedy,  
75220 PARIS cedex 16

Cestas, le 23 novembre 2005

Chère Madame,

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce matin (que vos obligations professionnelles nous ont conduits à abréger), permettez-moi de vous apporter, par la présente, des précisions de nature, me semble-t-il, à modifier quelques-unes des informations que vous avez diffusées, au cours de l'émission "Radio Com" avec Stéphane PAOLI, au sujet du conflit à la SNCF. Comme je vous l'ai indiqué, je ne m'en tiendrai qu'à 4 points que vous avez personnellement évoqués et qui me paraissent, pour le moins, empreints d'un manque de données.

1 - La "prime" : La somme de 160 € initialement "promise" par la Direction de la SNCF était une somme moyenne, devant être attribuée dans le cadre d'un accord sur l'intéressement, de manière différenciée selon les "résultats" des services et des agents. L'action des cheminots a obtenu que la gratification d'exploitation traditionnellement versée en juin soit doublée cette année (soit environ 120 € de plus pour CHAQUE cheminot). Certes, c'est bien peu... mais c'est tout à fait différent de l'esprit de l'intéressement...

2 - ID TGV : Il ne s'agit en aucun cas d'une filiale "chargée" de gérer le système Internet de la SNCF mais d'une "Agence de Voyages" virtuelle, commercialisant les produits Voyageurs de la SNCF en utilisant, comme peut le faire n'importe quelle Agence de Voyages accréditée, le système Internet géré par la maison-mère, mais en pratiquant des prix concurrençant le réseau de vente "normal". Quel intérêt ? me direz-vous. Eh bien l'isolement comptable et gestionnaire d'une activité de produit, à titre d'expérimentation et en vue d'une privatisation, comme il a été fait aux PTT avec les produits financiers, le courrier, les télécoms...

3 - RFF : vous avez présenté les choses comme si RFF était une garantie de la propriété et du financement publics des infrastructures ferroviaires. En fait, il s'agit de l'application d'une Directive Européenne (91-440), imposant la séparation de l'Infrastructure de l'Exploitant-Transporteur, en vue de l'ouverture des lignes ferroviaires à la concurrence privée et internationale. Les biens et les missions transférés, à RFF, lors de sa création, en 1997 appartenaient auparavant directement à l'État (Domaines) et étaient confiés, par délégation, à la SNCF. Un projet de Loi vient d'être déposé en vue du financement privé des infrastructures existantes ou à créer, dans le cadre que j'ai décrit plus haut. Il s'agit là, comme l'ont reconnu, alors, Direction de la SNCF, État, Ministres divers... du moyen de libéraliser - déréglementer le rail comme il a été fait, par exemple, du transport aérien, du réseau de télécommunications ou, plus récemment, du réseau des énergies électrique et gazière.

4 - Trafic Fret International : vous stigmatisez l'arrêt et l'attente aux frontières des conteneurs bloqués sur des trains "nationaux". Mais, dois-je vous rappeler que depuis les années qui ont immédiatement suivi la Libération, il existait des accords internationaux entre États et Sociétés Ferroviaires Européennes qui ont permis d'effectuer un trafic marchandises trans-frontalier au moins égal à quatre fois celui que l'on connaît actuellement ? Les seules contraintes étaient le changement d'agent de conduite (et de locomotive, parfois) à la frontière...

... ce qui est beaucoup moins difficile à mettre en œuvre que la nécessaire mise à des normes techniques internationales de sécurité, d'alimentation énergétique de la traction... à moins que la véritable raison des blocages des accords précités pour leur substituer les règles de la concurrence type

"OMC" ou "Directive Bolkestein" ne résident en la volonté d'importer dans les système ferroviaire européen les même conditions de travail pour les cheminots que celles qui sont actuellement applicables au travailleurs des transports routiers.

Bien entendu, compte tenu des informations que j'entends sur les antennes de Radio France ces jours-ci, je comprendrais volontiers que vous désiriez vérifier les éléments que je me suis permis d'avancer ci-dessus. Je ne doute pas que l'attachement personnel et "filial" à la SNCF dont vous avez eu l'amabilité de me faire part vous conduira (et vous permettra de le faire aisément !) à procéder à ces vérifications en évitant de n'avoir qu' "un son de cloche".

Par ailleurs, je me tiens personnellement à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations que vous souhaiteriez me demander, dans le respect, bien sûr de mes obligations de discrétion que j'estime avoir encore à l'égard de la Société Nationale dans laquelle j'aurais passé 37 ans.

Je vous précise enfin, que, compte tenu du caractère éminemment public de vos propos ce matin et du fait que, bien que "sélectionné" et en attente au téléphone pour passer à l'antenne ce matin, M. PAOLI ait préféré poser lui-même ma question en la tronquant et en passant la main aux théories socio-libérales de M. SPITZ, je me permets d'adresser copie de cette lettre aux Organisations Syndicales de la SNCF.

En vous remerciant de votre attention et d'avoir bien voulu me contacter,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée

## **Drôle de prime de fin d'année pour les vigiles de COPS SÉCURITÉ...**

Pendants les fêtes de Noël, une quinzaine de salariés de la société COPS SÉCURITÉ (dont le siège social est à MULHOUSE) sont venus nous trouver pour nous faire part de l'étrange "cadeau" que venait de leur adresser leur employeur par lettre recommandée.

Cette société de gardiennage les avaient tous embauchés en CDI afin d'assurer la sécurité des deux musées gallo romain de Saint Romain en Gal et de Fourvière, dépendants du Conseil Général du RHÔNE ; celui-ci, par souci d'économie des deniers publics, ayant choisi de remplacer ses "vieux gardiens statutaires de la fonction publique" par de "jeunes précaires du privé"...

Mis au pas par la dure loi du Marché, ces derniers ac-

ceptèrent des conditions de travail d'un autre siècle, sans rechigner "parce qu'un SMIC c'est mieux qu'un RMI..." mais ils n'étaient pas au bout de leurs peines...

Tout en recevant les félicitations pour leurs bons et loyaux services pendant plusieurs années, tous ces salariés se sont vu licenciés le 22 novembre sans préavis ni autre indemnité par simple lettre recommandée où leur "lointain" employeur les informait de la perte du contrat de gardiennage avec ces musées et par conséquent ... de sa liquidation judiciaire à intervenir le 25 novembre à 17h00 tapantes... Bien pratique "liquidation judiciaire" dont il n'y a étrangement aucune trace au Tribunal de Grande Instance de COLMAR...

Non seulement aucune

procédure de licenciement économique n'a été mise en place mais les documents relatifs à leurs ruptures de contrats de travail sont irréguliers, ce qui empêche les salariés de s'inscrire et percevoir les ASSEDIC. Certains sont même contraints de s'endetter dans l'attente de pouvoir bénéficier au moins du chômage.

Alors, quand MAIN SÉCURITÉ (autre société de gardiennage basée cette fois à VENISSIEUX) décroche le fameux contrat de gardiennage perdu par COPS, on veut y croire... mais quand son responsable organise une réunion collective pour faire à tous une proposition-ultimatum de reprise des contrats de travail sans l'ancienneté, avec période d'essai

.../...

le journal n°2

janv. 2006

page 7

etc... et bien, à l'exception de quatre salariés qui refusèrent ces conditions, tous les autres ont accepté contraints et forcés... mais là trop c'est trop, la grogne monte et cette fois, la lutte s'organise...

### Qui sème la misère récolte la tempête...

Les projets du Conseil Général à leur rencontre commentent à s'ébruiter : à savoir que ces "pauvres CDI" reviennent encore trop cher à la collectivité !!! De la même manière, le Conseil Général du RHÔNE a également à sa charge tant la gestion/insertion des RMIstes que du Service

Départemental Incendie et Secours (SDIS) et tout particulièrement des pompiers n'étant plus aptes au feu...

Aussi, une drôle d'idée germa dans l'esprit de certains (qui sera validée le 20 janvier prochain par le Conseil d'Administration du SDIS), à savoir pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups? Car ces vrais licenciements pour fausse raison économique sont dus au fait que le Conseil Général du RHÔNE veut remplacer ces anciens CDI par des RMIstes encadrés par des pompiers classés inaptes au feu.

Les salariés, représentés par le Cabinet BATTEN & RITOUET, ont donc saisi en référé le Conseil de Prud'hommes de LYON afin de faire dire droit lors de ***l'audience du lundi 23 janvier 2006 à 9h00 (Immeuble le Britannia 20, Boulevard Eugène DERUELLE 69003 LYON).*** Pour tous ceux qui peuvent être disponibles ce jour là, un appel à mobilisation est organisé pour les soutenir. SOLIDAIRES RHÔNE s'est porté intervenant volontaire eu égard à l'atteinte portée à l'intérêt collectif de la profession.

## Syndicats adhérents à Solidaires Rhône :

SUD PTT RHÔNE AIN LOIRE > SUD RAIL > SUD SANTÉ SOCIAUX > SUD TRAVAIL > SUD PRÉVENTION SÉCURITÉ > SUD Sonacotra Rhône alpes > SUD AUTOROUTE > SUD COLLECTIVITÉS TERRITORIALES > SUD CAISSE D'ÉPARGNE > SUD ANPE > SUD RECHERCHE - SUD ELCO BRANDT > SUD ÉDUCATION RHÔNE > SUD ÉTUDIANT > SUD CULTURE > SUD FNAC > SUD IKEA > SUD CHIMIE > SUD EUREST - SUD Crédit Agricole Mutuel > SUD commerces et services Rhône-Alpes > SOLIDAIRES DOUANE > Syndicat national concurrence consommation et répression des fraudes > Syndicat national autonome de la banque de France > Syndicat national unifié des impôts > Syndicat national des journalistes

***pour nous  
contacter***

Union syndicale Solidaires Rhône ■ 2 rue Chavanne 69001 Lyon  
04 78 30 49 54 ■ 06 07 98 88 83 ■ [sud.crc.rhone@wanadoo.fr](mailto:sud.crc.rhone@wanadoo.fr)  
permanences juridiques : [ludovic.levy@club-internet.fr](mailto:ludovic.levy@club-internet.fr)